



Deuxième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu sa sixième séance le 22 mai 2008 sous la présidence du Dr Francesco Cicogna (Italie).

Il a été décidé de recommander à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires

11.10 Stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool

Une résolution

Point 11.10 de l'ordre du jour

Stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur les stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool et les orientations complémentaires qui y figurent sur les stratégies et les éléments de politique proposés ;

Réaffirmant les résolutions WHA32.40 sur le développement du programme de l'OMS relatif aux problèmes liés à la consommation d'alcool, WHA36.12 sur la consommation d'alcool et les problèmes liés à l'alcool : élaboration de politiques et de programmes nationaux, WHA42.20 sur la lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool et WHA57.16 sur la promotion de la santé et les modes de vie sains ;

Rappelant la résolution WHA58.26 sur les problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool et la décision WHA60(10) ;

Prenant note du rapport du Secrétariat présenté à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé sur les stratégies et interventions fondées sur des données factuelles visant à réduire les méfaits de l'alcool, ainsi que de l'additif sur le bilan mondial des problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool ;¹

Prenant note du deuxième rapport du Comité OMS d'experts des problèmes liés à la consommation d'alcool² et reconnaissant qu'il existe des stratégies et des interventions efficaces visant à la fois la population générale, les groupes vulnérables, les individus et les problèmes spécifiques et qu'on devrait les associer le mieux possible pour réduire les méfaits de l'alcool ;

Consciente du fait que ces stratégies et interventions doivent être mises en oeuvre d'une manière qui tienne compte de la diversité des contextes nationaux, religieux et culturels, y compris des problèmes, des besoins et des priorités de la santé publique nationale et des différences de ressources, de capacités et de moyens des Etats Membres ;

Profondément préoccupée par l'ampleur des problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool, dont les traumatismes et la violence, et par ses liens possibles avec certaines maladies transmissibles, accroissant de ce fait la charge de morbidité, dans les pays en développement comme dans les pays développés ;

Ayant à l'esprit l'intensification de la coopération internationale pour réduire les problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool et la nécessité de mobiliser l'appui requis aux niveaux mondial et régional ;

¹ Documents A60/14 et A60/14 Add.1.

² OMS, Série de Rapports techniques, N° 944, 2007.

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à collaborer avec le Secrétariat à l'élaboration d'un projet de stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool sur la base de toutes les données factuelles et des meilleures pratiques, afin de soutenir et de compléter les politiques de santé publique des Etats Membres, en mettant particulièrement l'accent sur une approche intégrée de protection des populations à risque, des jeunes et des personnes victimes de la consommation nocive d'autrui ;
- 2) à mettre sur pied, en interaction avec les autres parties prenantes, des systèmes nationaux de surveillance de la consommation d'alcool, de ses conséquences sanitaires et sociales et des mesures politiques, et à faire rapport régulièrement aux systèmes d'information régionaux et mondiaux de l'OMS ;
- 3) à envisager de renforcer, comme il se doit et là où elles sont nécessaires, les actions nationales qui visent les problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool, en s'appuyant sur les preuves de l'efficacité et de la rentabilité des stratégies et interventions destinées à réduire les méfaits de l'alcool dans différentes situations ;

2. PRIE le Directeur général :

- 1) de préparer un projet de stratégie mondiale pour réduire l'usage nocif de l'alcool, reposant sur toutes les données disponibles et les meilleures pratiques actuelles, couvrant les options politiques requises et tenant compte de la diversité des contextes nationaux, religieux et culturels, y compris des problèmes, des besoins et des priorités de la santé publique nationale et des différences de ressources, de capacités et de moyens des Etats Membres ;
- 2) de veiller à ce que le projet de stratégie mondiale comprenne une série de mesures proposées que l'on recommanderait aux Etats de mettre en oeuvre au niveau national, en tenant compte des circonstances propres à chaque pays ;
- 3) de tenir compte de tous les détails des processus en cours ou émergents aux niveaux régional, sous-régional et national en tant que contributions essentielles à la stratégie mondiale ;
- 4) de collaborer avec les Etats Membres et de réaliser des consultations avec eux ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, les professionnels de la santé, les organisations non gouvernementales et les acteurs économiques sur les moyens par lesquels ils pourraient contribuer à réduire l'usage nocif de l'alcool ;
- 5) de soumettre à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un projet de stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool.

= = =